



de mentionner que les gouvernements des provinces collaborent activement aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux.

### 3.3 Buts de l'ACCT

Le but de l'Agence, qui regroupe aujourd'hui 31 États membres (dont le Canada), sept États associés et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick, est de développer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie afin de favoriser le rapprochement des peuples grâce à la langue française. L'Agence doit ainsi, sans se substituer aux divers modes de coopération qui existent déjà, être l'expression d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et pays en voie de développement. D'autre part, elle aide les pays membres à promouvoir et diffuser leurs cultures respectives et favorise une meilleure compréhension entre les peuples de ces pays et la formation, chez ceux-ci, d'une opinion éclairée sur les diverses cultures francophones.

### 3.4 Fonctionnement de l'ACCT

La **Conférence générale** qui en oriente l'activité et en approuve le programme de travail se tient tous les deux ans au niveau ministériel; un **conseil d'administration**, qui approuve les projets soumis par les membres et en supervise l'exécution, se réunit, quant à lui, tous les ans; un **conseil consultatif** assure la collaboration nécessaire entre l'Agence et les nombreux organismes francophones non gouvernementaux; enfin, un **secrétariat** est chargé de l'élaboration et de l'exécution du programme et de la préparation des rapports budgétaires et financiers.

Ce rôle de coordination et de concertation du monde francophone, l'Agence le joue aussi par la tenue de conférences ministérielles sectorielles. C'est ainsi que l'ACCT a réuni les ministres de la **culture** (Cotonou, 1981), les ministres de la **recherche scientifique** (Yamoussoukro, 1984), les ministres des **communications** (Le Caire, 1985), les ministres de la **justice** (Paris, 1989). Plus récemment, et ce dans son rôle d'exécutant principal des décisions des Sommets, l'ACCT a été mandatée pour organiser la **Conférence des ministres de la culture** qui s'est tenue à Liège en novembre 1990 et organise enfin la préparation substantielle et matérielle de la Conférence des ministres de l'**environnement** de Tunis en avril 1991.

Chaque fois, le Canada a été présent et a participé au déroulement des Conférences mais surtout aux suites concrètes à mettre en place. Le réseau TV-5 en est l'exemple le plus visible pour tous les Canadiens.